

Dernière modification le 08/09/2016 par DAT/AES¹.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour la Mauritanie : l'accès aux services de base (notamment l'eau, l'électricité et l'éducation), la préservation et la valorisation des ressources naturelles et le soutien au secteur productif. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

CONTEXTE

Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

Santé

-L'accès aux soins prénatals et maternels et aux méthodes contraceptives est un défi majeur pour la santé publique en Mauritanie. En 2015, 65 % des naissances étaient assistées par du personnel de santé qualifié et seules 11% de femmes mariées ou en union utilisaient une quelconque méthode contraceptive (GGGR 2015).

-L'accès aux services de santé maternelle varie considérablement en fonction de la région (urbain/rural) et des niveaux de éducation. Si le taux de mortalité maternelle a chuté de près de 30% au cours de 25 derniers années, passant de 859 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2005 à 602 en 2015 (Banque Mondiale 2015), il reste élevé par rapport la moyenne régional (546/100 000) et éloigné de la cible fixé dans l'OMD 5A².

-Le taux de fécondité est élevé. Le nombre d'enfants moyen par femmes est de 4,7 et le taux d'adolescentes de 15-19 ans enceintes ou déjà mères est de 88 naissances pour 1000 femmes. (GGGR 2015)

Plusieurs pratiques traditionnelles discriminatoires et néfastes subsistent, dont les **mutilations génitales féminines** (MGF) et le « **gavage** » des filles. Ce dernier subsiste principalement dans les zones rurales selon l'Association mauritanienne pour la santé de la mère et de l'enfant (AMSME), où les fillettes sont contraintes de boire et de manger en grandes quantités, parfois pendant des nuits entières, l'obésité étant associée à l'aisance matérielle. Si cette forme de gavage est en déclin, de nouvelles techniques apparaissent, dont la prise de cortisone ou de produits destinés à l'engraissement du bétail, qui comportent également de gros risques sanitaires.

La pratique des MGF est toujours très répandue : 69% des femmes entre 15 et 49 ans en ont été victimes³. Malgré une fatwa condamnant cette pratique signée en 2010 par une trentaine d'imams et oulémas, de nombreux Mauritaniens continuent de penser que l'islam l'exige⁴.

- Parmi les 15-24 ans, 0,4% des femmes et 0,2% des hommes sont infectées par le **VIH**. Les inégalités de genre empêchant les femmes de refuser des rapports non protégés et le faible niveau de connaissances sur les modes de transmission et moyens de protection sont autant de facteurs qui expliquent que les jeunes femmes soient deux fois plus nombreuses à être touchées par la maladie.

Pauvreté

- La Mauritanie est l'un des pays les plus pauvres au monde : près de la moitié de la population vit avec moins d'1\$ par jour et près du tiers (31%) est au chômage. L'analyse au niveau des ménages masque la **féminisation de la pauvreté**. Les femmes sont moins instruites : Le taux d'alphabétisation des femmes est de 42% alors qu'il est de 63% pour les hommes (GGGR 2015). Moins nombreuses à avoir un emploi rémunéré et gagnent moins d'argent : elles sont donc davantage touchées par la pauvreté.

- 41% de la population vit en milieu rural. 57% de la population a accès à une source d'eau améliorée (en milieu urbain ce taux n'est guère plus élevé : 58%). Seuls 21,8% de la population totale a accès à l'électricité (Banque Mondiale, 2012) et 40% a des installations d'assainissement améliorées. Ces taux donnent une idée de la précarité d'accès aux services de base. Cette précarité renforce la vulnérabilité des femmes, qui sont chargées d'assurer les besoins basique (accès à l'eau, au bois de chauffage, à la nourriture) et le soin des enfants, personnes âgées, handicapées ou malades.

¹ Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification.

² Objectif du Millénaire pour le développement appelant à une réduction de trois-quarts, entre 1990 et 2015, du rapport de mortalité maternelle.

³ UNICEF, Mutilations génitales féminines/excision : Bilan statistique et examen des dynamiques du changement, 2013. [Lien](#)

⁴ IRIN, La fatwa seule n'arrêtera pas les mutilations génitales féminines, 2010. [Lien](#)

Education et formation professionnelle

En 2015, le taux de scolarisation au niveau primaire des filles était de 75% et celui de garçon 71%. La scolarisation aux niveaux secondaire et supérieur est faible pour le total de la population, avec des pourcentages de 20% dans le secondaire et 3% dans le supérieur pour les femmes contre 23% et 7% respectivement pour les hommes.

Milieu rural

Des obstacles s'opposent à l'**accès des femmes à la propriété foncière** : dans plusieurs communautés la terre et l'immobilier font le prestige d'une famille et doivent être conservées, de génération en génération, sous les patronymes de ces familles. Le principal mode d'accès au foncier pour les femmes est le passage par une coopérative féminine de maraîchage.

Appui au secteur privé

- Seules 29% des femmes participent à la population active, contre 79% des hommes (BM, 2014). Le secteur principal d'emploi des femmes est le commerce, ainsi que l'artisanat (travail du cuir et de la laine notamment)⁵.

- Face aux difficultés d'accès aux ressources les femmes –surtout en milieu rural- se regroupent en coopératives de production sous forme de micro-entreprises.

Législation⁶

Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 2001 avec une réserve générale⁷ et du Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples⁸ en 2005.

Adoption en 2007 d'une loi réprimant les pratiques esclavagistes. Malgré l'adoption de cette législation, l'esclavage persiste massivement en Mauritanie, notamment sous la forme de l'exploitation dans le cadre du travail domestique.

Adoption en 2006 d'un décret établissant un quota de 20% de femmes sur les listes des candidats aux élections municipales et parlementaires.

Plusieurs lois discriminatoires subsistent :

- selon le Code du statut personnel la femme est considérée comme une éternelle mineure. L'âge du mariage est fixé à 18 ans mais un.e mineur.e peut être marié.e par son tuteur « s'il y voit un intérêt évident » (art.6). Par ailleurs, selon l'article 5 « le silence de la jeune fille vaut consentement ». Une femme mariée ne peut gérer ses biens ni ceux de ses enfants sans l'accord de son mari. La polygamie et la répudiation sont autorisées. Après un second mariage une femme divorcée perd le droit de garde de ses enfants.
- le droit de la femme de transmettre sa nationalité est limité par le Code de la nationalité.
- l'avortement est passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement. Les crimes « d'attentats à la pudeur » (dont la définition n'est pas précise) donnent lieu à des condamnations abusives.

Aucune législation spécifique n'existe sur les violences à l'égard des femmes. Les auteurs de viol (art. 309 et 310 du Code pénal) sont rarement condamnés tandis que les victimes sont susceptibles d'être condamnées pour *zina* (crime d'adultère puni par la Sharia et le Code pénal mauritanien).

Aucune mesure spécifique ne sanctionne ni la discrimination au travail ni le harcèlement sexuel.

Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

Stratégies spécifiques sur le genre :

Stratégie Nationale de Promotion Féminine : adoptée en 1995 et actualisée en 2008, cette stratégie précise les grandes orientations du Gouvernement et les priorités nationales. Instrument clef d'intervention publique auprès des femmes, cette stratégie a pour axes prioritaires l'amélioration de la rentabilité du travail des femmes, l'augmentation de la participation des organisations féminines aux instances de développement, l'adoption d'une politique de la famille et de l'enfance...

Plan d'Action national pour la femme rurale, 2009-2012 : réalisé avec le soutien du FNUAP, ce plan fait un état des lieux des conditions de vie des femmes en milieu rural (santé, pratiques traditionnelles, pauvreté, activités...) et propose des pistes pour les améliorer en intervenant dans différents domaines (éducation, santé, accès aux infrastructures et à

⁵ « Femmes créatrices de richesses et d'emplois en Mauritanie », Fatimetou Mint Mohamed-Saleck, 2005.

⁶ http://www.africa4womensrights.org/public/Cahier_d_exigences/Mauritanie-FR.pdf

⁷ L'Etat mauritanien ne reconnaît pas les articles de la Convention qui seraient en contradiction avec la Charia islamique et la Constitution mauritanienne.

⁸ Connue comme le « Protocole de Maputo », le texte est adopté en juillet 2003 et symbolise l'engagement des Etats africains à mettre un terme aux discriminations et violences faites aux femmes.

l'emploi...). Accès au document [ici](#).

Stratégie Nationale d'institutionnalisation du Genre (SNIG) : adoptée en 2011 cette stratégie définit les axes d'intervention pour institutionnaliser le genre. Elle définit les principes opérationnels suivants :

- La capitalisation sur l'existant et la recherche de synergie entre les différents domaines d'intervention ;
- La prise en compte lors de l'identification des objectifs stratégiques et des axes d'intervention des dynamiques et des opportunités ;
- Le choix d'une approche axée sur les droits et tirée par les résultats ;
- La priorité donnée au *comment faire* plutôt qu'au *quoi faire* ;
- La prise en compte de la faisabilité politique et sociale ainsi que des contraintes humaines et financières ;
- L'adoption d'une approche réaliste et pragmatique.

Stratégie Nationale pour la Promotion de l'Abandon des Mutilations Génitales Féminines, 2007.

Stratégies sectorielles incluant la promotion de l'égalité de genre dans leurs actions et objectifs:

Stratégie Nationale de protection sociale en Mauritanie, 2012 : réalisée avec le soutien de l'UNICEF, cette stratégie reconnaît le genre comme un facteur de vulnérabilité et de pauvreté et veut promouvoir l'équité de genre en prenant en compte les vulnérabilités spécifiques identifiées. La stratégie intègre le genre de manière transversale et préconise le développement d'une base de données genre et le développement de programmes de plaidoyer contre les inégalités de genre. Le genre apparaît dans les activités et dans les indicateurs de suivi. Accès au document [ici](#)

ACTEURS NATIONAUX

Responsabilités institutionnelles sur le genre

Le **Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine**, créée en 1992 pour d'élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales de développement a été transformé en 2007 en **Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille**. Il a pour mission de promouvoir la participation économique et sociale des Mauritaniennes, « en conformité avec (les) valeurs islamiques, (les) réalités sociales et les exigences de la vie moderne⁹ ». Il bénéficie pour cela de l'appui :

- D'un Groupe national et de trois Groupes régionaux de Suivi Genre ;
- Du Réseau Mauritanien des Femmes Ministres et Parlementaires ;
- De la Commission de suivi des recommandations du comité CEDEF ;
- Du Centre de Formation pour la Promotion Féminine.

Office National de la Statistique : a réalisé, avec le soutien d'ONU Femmes, une enquête nationale sur les violences à l'égard des femmes (en 2011).

Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

On recense dans le pays plus de 5000 coopératives et ONG féminines ou en faveur de l'égalité de genre et du respect des droits des femmes. En voilà quelques-unes :

Association des femmes cheffes de ménage (AFCF) : créée en 1999 par des militantes, cette association obtient dans un premier temps difficilement la reconnaissance des autorités publiques. Son implantation progresse cependant d'année en année : près de 2500 coopératives féminines ont été créées pour améliorer l'organisation des femmes dans les zones rurales. L'organisation lutte pour l'émancipation féminine en s'appuyant sur un volet juridique et des activités sociales. Plus d'informations [ici](#).

Contact : Aminetou Mint Moctar ; tél. : (222) 45 21 25 18 ; email : amiely2000@yahoo.fr

Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH) : depuis 1991 cette association mène des actions de surveillance, de promotion et de protection des droits fondamentaux. Concernant les droits des femmes, ses principales activités sont le conseil, la représentation juridique, la formation et le plaidoyer. [Site](#)

Tél. : +222 45 25 81 52 (Mauritanie) ou +33 626118228 (France) ; email : amdh@amdhrim.org

Présidente : Fatimata Mbaye

Association des Femmes Relais pour l'Education et la Sensibilisation (AFRES) :

Contact : Marieme Diara ; tél. : (+222) 22298202 ; email : marieme_diarra@yahoo.fr

Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME) : cette ONG intervient dans le domaine de la santé et des droits des femmes et des enfants. Elle prend en charge les victimes de violences sexuelles et les accompagne dans leur réinsertion sociale, mène des campagnes de vaccination et de sensibilisation/prévention (notamment concernant le sida et les MST/IST), s'occupe de la santé physique et psychologique des femmes en milieu carcéral, mène

⁹ « Beijing + 20 », rapport d'évaluation du Ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, juin 2014. [Lien](#)

des campagnes contre l'excision, le décrochage scolaire, les mariages précoces...

Contact : Zeinabou Mint Taleb ; tél. : + 222 5293296 ; fax : +222 5253296 ; email : amsme99@yahoo.fr

Association mauritanienne des femmes juristes (AMAFEJ) : créée en 1999, cette association regroupe plus de 70 femmes juristes. Elle participe à la rédaction de textes juridiques en lien avec le statut de la femme ou de l'enfant, propose un centre de consultations mobile pour les femmes n'ayant pas les moyens de recourir à un avocat, réalise des formations pour les femmes intéressées par le droit mais n'ayant pas eu l'opportunité de faire des études, lutte pour améliorer les conditions carcérales pour les femmes emprisonnées etc.

Tél. : +222 525 33 90 ; email : amafej@iird.mr

ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

ONG internationales intervenant sur le genre

Oxfam : présente en Mauritanie depuis 1983, l'ONG mène en partenariat avec la société civile des programmes d'action humanitaire, de bonne gouvernance économique et politique et de développement des moyens de subsistance. Le programme de bonne gouvernance contribue à la défense des droits humains et à la promotion de l'égalité de genre. Le genre est également pris en compte dans l'organisation des camps de réfugiés.

Terres des Hommes : présente dans le pays depuis 1984, l'ONG intervient notamment en faveur de la nutrition et de la santé maternelle et infantile et lutte contre l'exploitation des enfants et notamment l'emploi de petites filles comme « petites bonnes ». En 2014, près de 9500 femmes ont participé à des démonstrations culinaires et plus de 3600 mineures ont bénéficié d'un appui juridique en justice juvénile.

Contact : Marie-Jeanne Hautbois ; tél. : (+222) 45251916 ; contact : mariejeanne.hautbois@tdh.ch

Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

Les principaux bailleurs présents en Mauritanie sont fortement impliqués dans la prise en compte du genre¹⁰.

FNUAP : intervient en faveur de l'intégration du genre, de la vulgarisation des droits des femmes, de la participation politique de celles-ci et du renforcement des capacités des structures de promotion du genre. Le FNUAP intervient également dans le domaine de la santé reproductive et soutient la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, dont les mutilations génitales féminines.

Tél. : (222) 45 25 26 16 ; email : ababa@unfpa.org

Chargée de programme Genre : Khadijetou Cheikh Lô ; tél. : (+222) 22307940 ; email : lo@unfpa.org

ONU Femmes : l'agence travaille avec le gouvernement, la société civile et les oulémas pour passer d'une réserve générale concernant la CEDEF à des réserves spécifiques ciblant uniquement certains articles.

Chargée de programmes Mauritanie : Mar Jubero ; tél. : (+222) 48172785

UNICEF : agit pour l'éducation des filles et des femmes, pour la promotion des droits, de la santé maternelle et infantile et la participation des femmes aux processus de prise de décision. L'UNICEF agit également contre les MGF.

Tél. : +222 45.29.98.00 ; fax : +222 45.25.13.46 ; email : nouakchott@unicef.org

PNUD : le programme de pays 2012-2016 rappelle que le PNUD a participé à l'élaboration de la stratégie nationale d'institutionnalisation du genre et participe à sa mise en œuvre. Il énonce également que dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, les interventions privilégieront des programmes de développement local ayant un impact transversal aussi bien sur l'adaptation au changement climatique que sur l'égalité de genre.

Tél. : +222 45 25 24 09 ; fax : +222 45 25 26 16 ; email : moussa.ba@undp.org

Banque mondiale : le genre est pris en compte dans le projet de soutien à l'éducation de base (pour atteindre la parité entre les sexes notamment) et des études ont notamment été menées sur la santé reproductive (document [ici](#)) et sur l'accès aux terres (voir section *Travaux de production de connaissance*).

Tél. : +222-25-41-56 ; email : nkane@worldbank.org

GIZ : dans le cadre de son Programme de Bonne Gouvernance, la Coopération allemande participe notamment au renforcement de la présence et du rôle des femmes à des fonctions électives. Une étude a été publiée sur les femmes élues locales en 2014 (voir dans les travaux de production de connaissance).

Contact : Claudia Hermes ; Tél. : +222 45 25 67 25 ; fax : +222 45 25 44 23 ; email : giz-mauritanie@giz.de

Coopération japonaise : travaille principalement au développement d'oasis dans des régions d'intervention, en œuvrant

¹⁰ « Beijing + 20 », rapport d'évaluation du Ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, juin 2014. [Lien](#)

dans les domaines de la santé, de l'hydraulique et de l'agriculture/élevage, en appuyant notamment les associations féminines. Les activités de la JICA en Mauritanie sont coordonnées par le bureau de pays Sénégal.
Tél. : +221-33-859-7272 (Dakar); fax: +221-33-860-8856 ; email:

Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

PNUD, « Appui à la Promotion d'Emplois décents » : mis en œuvre sur la période 2013-2016 ce projet doit contribuer à la formulation de politiques publiques de promotion de l'Emploi. Cela inclut notamment l'élaboration et le suivi de programmes et de politiques permettant la création d'emplois décents au profit des jeunes et des femmes. [Fiche de projet](#).

PNUD, « Institutionnalisation du genre » : mis en œuvre entre 2009 et 2013 ce projet a permis de mettre en place une base de données sur le genre, de donner des moyens financiers supplémentaires au Ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille et d'augmenter les capacités nationales en termes de genre. [Fiche de projet](#).

Fonds africain de développement : Projet d'appui à la formation et emploi des jeunes (PAFEJ) sensible au genre : une enquête sur l'emploi va être réalisée en 2016 et permettra notamment de mieux connaître la situation de l'emploi des jeunes et les disparités en matière de genre sur le marché du travail. Par ailleurs, la nouvelle stratégie sur l'emploi sera sensible au genre et accordera une importance particulière à l'entrepreneuriat féminin. Son plan opérationnel devrait faire l'objet d'une budgétisation sensible au genre. [Rapport d'évaluation](#).

Projet CCFD-Terre Solidaire et coopération japonaise « Insertion professionnelle des femmes par le micro-crédit » : ce projet a pour but de ralentir l'exode rural et d'améliorer les conditions de vie dans les villages de pêcheurs. Un Réseau des femmes vivant de la pêche artisanale a été mis en place (en 2009) et regroupe environ 1700 femmes : il a permis la construction d'un premier centre de traitement du poisson et la mise en place d'outils de gestion pour des crédits solidaires et envisage la possibilité d'ouvrir un second centre et d'élargir la commercialisation hors de la Mauritanie. Plus d'informations [ici](#).

Tél. : (+33)1 44 82 80 00 (siège CCFD à Paris)

Travaux de production de connaissance de chercheurs, ONG et bailleurs

« Etude sur le profil des femmes élues locales en Mauritanie », GIZ, septembre 2014 : accès au document [ici](#).

« Mauritanie : Genre et Migration », Sidna Ndah Mohamed-Saleh, European University Institute, 2011 : lien vers le [document](#)

« Problématique de l'Accès des Femmes à la Propriété Foncière en Mauritanie », septembre 2015, Banque mondiale : [lien](#).